

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

La séance est ouverte à 19h10.

Présents :

Mmes : DOUYER L., DUVIVIER A., PEYROT C.

Mrs : GRAND Q., LAMARGOT P. LETOUX F., MOREAU S., BARRIERE L., LAGEAT J., CHASSARD J.

Absents/Excusés : Mr MARQUET D. donne procuration à Mr LETOUX F.

Mr FOUCHER Y. donne procuration à Mr MOREAU S.

MME TANDEAU DE MARSAC donne procuration à MR GRAND Q.

Le secrétaire de séance est Sébastien MOREAU

Le PV de la séance précédente amène des remarques faites par Q. GRAND sur le fait qu'il n'y ait pas assez de contenu sur certaines délibérations. Monsieur le Maire est d'accord avec cette remarque et précise qu'il va réfléchir à mettre en place un dispositif d'enregistrement.

Le PV est adopté par 9 voix et 4 abstentions de vote.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

1-DECISION 2018- 07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Premier Adjoint afin que celui-ci donne lecture du Compte Administratif Communal.

Après avoir fait la présentation du budget

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec reprise des résultats de l'exercice N-1 et avec la présentation des RAR,

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal de valider les résultats de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif Communal tel que présenté par Monsieur le Premier Adjoint.

2- DECISION 2018- 08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Premier Adjoint afin que celui-ci donne lecture du Compte Administratif Assainissement.

Après avoir fait la présentation du budget

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec reprise des résultats de l'exercice N-1 et avec la présentation des RAR,

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal de valider les résultats de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif Communal tel que présenté par Monsieur le Premier Adjoint.

3- DECISION 2018- 09 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR

Monsieur le Receveur Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion (commune, service assainissement) dressés par Monsieur le Receveur Municipal et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4- DECISION 2018- 10: DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE STAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un dossier concernant une demande d'aide pour une étudiante qui part faire un stage à Mayotte pour 02 mois du 10 juin 2018 au 10 août 2018. Monsieur le Maire après avoir donné lecture de toutes les informations fournies par l'étudiante, propose si le conseil en est d'accord et à titre exceptionnel, d'aider cette personne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ACCORDER une somme exceptionnelle de 100 €.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6713 du budget primitif

5- DECISION 2018-11 : PARTICIPATION EVENTUELLE AUX SEJOURS SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier concernant des demandes éventuelles de participation aux frais de séjour scolaire pour des enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

D'accorder 8 € par jour et par enfant sous réserve que :

L'enfant soit scolarisé : (pour le primaire) à l'école de Royères ou dans un collège ou un lycée ;

Le séjour ne dépasse pas 21 jours par an,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6713 du budget primitif

QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier mise en demeure Mme LACHAUD :
- Courrier du Conseil Départemental : Monsieur le Maire nous informe que le Conseil départemental va procéder à la réfection de la chaussée du RD44A1 courant 2018
- Fibre : Monsieur le maire informe le conseil que la fibre est déployée au sud de la commune comme le prévoyez la phase pilote. La commercialisation est prévue pour septembre 2018. Le reste de la commune sera déployé sur le Jalon 1 fin 2019. La commercialisation devrait intervenir pour 2020.
- Zone blanche/grise : Q. GRAND informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu à la caisse des dépôts sur les déploiements des antennes relais pour la téléphonie dans les zones blanches ou grises suite au demande de l'état. A. MAZIN était présent pour le compte de la communauté de communes de Noblat.

- Courrier du Maire de Saint Viaud : Monsieur le Maire informe que Monsieur Desourteaux, dernier survivant du drame de la Brosse, se verra remettre l'ordre national du mérite sur la réserve personnel du chef de l'Etat le 12 mai 2018 à Oradour sur Glane à 11 H 00. Une délégation de saint Viaux sera présente et restera le 13 Mai pour une partie plus conviviale.
- Courrier du SEHV : J. CHASSARD a reçu un courrier du SEHV sur des travaux d'enfouissement des réseaux dans le lotissement Saint Antoine avec un calendrier de travaux, il s'étonne de ne pas être informé. Monsieur le Maire n'a pas validé ce courrier et explique que le SEHV mène des études sur la commune mais qu'en aucune façon des travaux ne sont programmés.
- Gazette de la commune : J. CHASSARD demande pourquoi toutes les dates des manifestations des associations n'étaient pas reportées sur la dernière gazette et quand la prochaine gazette sera publiée avec les articles des associations de la commune. S. MOREAU explique que la dernière publication n'était pas une gazette mais plutôt un questionnaire sur le développement économique et que l'on a juste « listé » les dates inscrites sur la commune jusqu'en juillet 2018.
En ce qui concerne la prochaine édition de la gazette, P. LAMARGOT explique qu'elle ne sera publiée qu'après la décision de justice du 27 avril 2018. Monsieur le Maire prend la parole et explique que Mme TANDEAU de MARSAC a assigné en justice le directeur de la publication pour ne pas lui avoir laissé un droit de réponse suite à la parution de la gazette N°8
- Comité de jumelage : J. CHASSARD explique les mouvements du bureau suite à l'Ag qui s'est réuni le 23/02/2018, nous informe que l'échange prévu avec Sant 'Agata sur le football est reportée en 2019 et qu'il travaille sur la venue d'une délégation en juin avec le marché aux fraises de la Geneytouse.
- Rythmes scolaire : S. MOREAU informe le conseil que suite à plusieurs rencontres, des questionnaires faits aux familles, délibération du conseil municipal, le conseil d'écoles s'est réuni le 08 mars pour voter les nouveaux rythmes scolaires et le résultat s'est porté en faveur du maintien des 4 jours ½ (6 pour et 5 contre)
- Olivier Bongrand : Q. GRAND demande où en est le dossier d'OLIVIER BONGRAND. Monsieur le Maire informe qu'Olivier est bien à l'ESAT D'Eymoutiers au service espace vert et qu'il a retrouvé un équilibre tant au niveau professionnel que privé. Monsieur le Maire informe aussi qu'Olivier n'est plus dans les effectifs. Suite aux discussions, Monsieur le Maire fournira au conseil un tableau des effectifs mis à jour.

Levée du conseil municipal à 21h15

P.S. : l'ensemble des délibérations est disponible au secrétariat.